

**DECISION DU PRESIDENT n° 010/2020  
au titre de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020**

**Objet : Renouvellement d'un contrat à durée déterminée pour un emploi de catégorie C.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**Vu** la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et notamment le II *de son article 1* visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 16 janvier 2017 portant création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Il est décidé de prolonger ce contrat pour une durée d'un an, du 22 juin 2020 au 21 juin 2021 afin de permettre la continuité des missions correspondant au poste d'instructeur au sein du SIMAU (service d'instruction mutualisé des autorisations d'urbanisme).

**Article 2 :**

Il sera rendu compte de cette décision à l'assemblée délibérante dès la prochaine réunion du conseil communautaire.

**Article 3 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Calvados et à Madame la Trésorière de la Trésorerie de Caen-Orne de Odon.

*Cette décision est rendue exécutoire par*

*- transmission en Préfecture le 28 mai 2020*

*- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire.*

*- Mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes*

A Evrecy, le 28 mai 2020

Le Président,  
Bernard ENAULT

